

Bulletin d'inscription au vide grenier de TADEN du 18 AOUT 2019

Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les feuilles d'inscription de chaque exposants.

Merci de remplir en majuscules d'imprimerie et d'adresser ce dossier ainsi que le règlement avant le 10 Aout 2019 à l'adresse suivante : **Les Menhirs Blacks, Mairie de Taden, 7 Rue du Manoir, 22100 TADEN**

Mme/Mlle/Mr Nom : Prénom :
Adresse : Code postal : Ville :
Téléphone Fixe et/ou Portable :
Je suis : **Particulier** **Professionnel** N° d'inscription au RC :

Document d'identité faisant foi obligatoire Carte d'identité Passeport Permis conduire (photocopie inutile)
N° délivré le/...../..... par la
de **(Sera à présenté pour vérification le jour de la manifestation)**

Je réserve un emplacement pour le vide grenier du 18 Aout 2019 à Taden, Manoir de la grand' cour.

Aux CONDITIONS DE RESERVATIONS suivantes : 3€ le mètre linéaire, minimum 2 mètres.
Voiture sur emplacement uniquement pour les emplacements de minimum **6 mètres** .

Je réserve : mètres linéaires X **3€** le mètre =€

Joindre le chèque à l'ordre de : **LES MENHIRS BLACKS** (encaissé dès la réservation)
Pour effectuer un paiement en espèces, inscription possible au manoir de la grand'cour à Taden, avec les dirigeants de l'exposition situé dans celui-ci, **prévoir impérativement l'appoint.**

Pour que ma demande soit prise en compte
(l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet)

- Je m'engage à **respecter le règlement stipulé** au dos
- Je joins le chèque de règlement à l'ordre de : **LES MENHIRS BLACKS**
ou je **paye en espèces à l'exposition située Manoir de la Grand'Cour, le bourg, 22100 TADEN**
- Je signe ce document
- J'adresse l'ensemble a **Les Menhirs Blacks, Mairie de Taden, 7 Rue du Manoir, 22100 TADEN**
(paiement + document complété et signé) ou remise en main libre à l'exposition du manoir.
- pour les particuliers, j'atteste sur l'honneur de ma non-participation à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

FAIT A :

LE :

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » valant approbation du règlement

ORGANISATION DU VIDE GRENIER DE TADEN - REGLEMENT 2019 -

- L'entrée est gratuite pour les visiteurs.
- Les ventes de produits alimentaires, d'objets neufs et de meubles neufs ne sont pas tolérées.
- L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel ou de véhicules.
- La vente de boissons et la petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
- Aucun emplacement ne pourra être réservé sans retour d'un dossier complet et de l'encaissement de la réservation
- Les installations s'effectueront entre 06H00 et 08h30 .
- Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour du vide greniers.
- En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée (ni pour mauvaise météo, ni pour désistement de l'exposant,etc...).
- Le véhicule sera garé sur l'un des parkings en dehors de l'aire du vide grenier à l'**exception des emplacements supérieur à 6 mètres**. Le plan de circulation devra être strictement respecté.
- Le bénéficiaire s'engage à présenter sa pièce d'identité, et pour les professionnels, d'un justificatif d'inscription au registre des commerces.
- **L'exposant ayant son véhicules sur l'emplacement sais d'avance qu'il ne pourra en aucun cas quitter son emplacement avec son véhicule avant que de n'y avoir été invité par les organisateurs.**
- Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 8h30 à 17h et à quitter les lieux avant 19h30 en ayant pris soins de débarrassé et nettoyer correctement l'espace occupé.
- Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles. Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les feuilles d'inscription de chaque exposants, les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte.
- Se munir de son matériel : table, chaises, parasol Quelque soit le temps il vous est conseillé de vous munir d'un parasol.